



## Dettes de loyer après sous-location illégale

Par **mimiam**, le **25/03/2008** à **11:32**

Bonjour,

Mon ami a sous-loué son appartement pendant près de deux an (de Octobre 2004 à Août 2005)à son cousin sans en informer son bailleur.

Nous nous sommes rendu compte il y a peu par un courrier de la société Alliance (Société de caution) que son cousin avait accumulé 1746€ de loyer impayé. Ce dernier n'ayant jamais rien signalé à mon ami, celui-ci pensait que les loyers étaient en règle. Alors que le bailleur (Efidis) faisai constamment appel à Alliance.

Aujourd'hui, le cousin de mon ami ayant quitté les lieux, nous nous sommes installés ensemble dans ce même appartement.

Mais la société Alliance nous réclame les 1746€ de dettes de loyer.

Ayant sous-loué cet appartement illégalement, devons-nous régler cette dette ou risque-t-on moins en prouvant qu'à l'époque ce logement était loué par un tiers afin que cette dette revienne au responsable?

Merci d'avance pour votre réponse